

Réglage de la température du chauffe-eau

Il existe différents systèmes de production d'eau chaude sanitaire :

- le système combiné au chauffage, l'eau chaude sanitaire est chauffée par une chaudière, des capteurs solaires ou une pompe à chaleur
➔ voir fiche « Éteindre sa chaudière en été »
- la production instantanée, l'eau est chauffée uniquement au moment de la demande
- la production stockée dans un ballon d'eau chaude électrique à accumulation

La température conventionnelle de l'eau-chaude du système de production est de **55 °C**. Pour un fonctionnement sécurisé tout en évitant des dépenses énergétiques superflues, la distribution jusqu'au point de puisage peut se faire à un niveau de température plus faible (environ 40 °C)

ACTION : Mesurez la température d'eau chaude au robinet grâce à un thermomètre à sonde

ACTION : Réglez la température d'eau chaude sanitaire dans votre ballon électrique



Vous devez disposer d'une habilitation électrique pour réaliser cette action. Si ce n'est pas le cas, faites appel à un électricien habilité.

1. Avant toute chose, pour travailler en sécurité, coupez l'alimentation électrique de votre chauffe-eau (fusible chauffe-eau ou alimentation générale)
2. Repérez le bloc d'alimentation du chauffe-eau



3. Démontez le capot de sécurité grâce à un tournevis (une vis de chaque côté du capot)

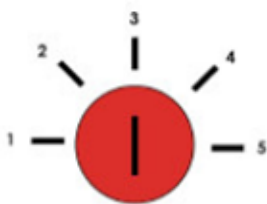
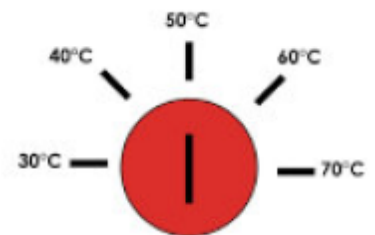
Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables

4. Identifiez le thermostat : repérez une molette de couleur (rouge, grise, noire, blanche voir bleu) fendue en son milieu



5. Réglez la molette du thermostat à l'aide d'un tournevis plat

Dans le meilleur des cas les températures sont inscrites sur la molette, il vous suffit alors d'indiquer la température de chauffage souhaitée, soit 55 °C.



Dans les autres cas, les graduations peuvent être approximatives. L'idéal est de pouvoir mesurer la température de l'eau lorsque le chauffe-eau est réglé au maximum puis au minimum afin de pouvoir graduer en température. Si cela n'est pas possible, essayez de baisser d'un quart de tour et voyez les changements. Vous pouvez en général baisser jusqu'à la moitié.

6. Remettez le capot de sécurité puis remettez en fonctionnement l'alimentation électrique du chauffe-eau

Pour les systèmes combinés au chauffage, le réglage se fait en général directement sur la chaudière. Réglez la température du stockage de l'eau chaude sanitaire sur 55 °C.



Piste d'économie : si les lieux sont inoccupés durant les congés (ex. juillet/août dans les écoles), vous pouvez arrêter la production d'eau chaude sanitaire et couper les pompes de circulation.



Attention à anticiper la remise en route des circuits afin que l'eau chaude soit disponible le jour de la reprise (environ 24h avant l'utilisation). De plus afin d'éviter tout risque de légionelle, **faites chauffer l'eau de stockage pendant quelques minutes à 70 °C avant d'abaisser la température à 55 °C.** En cas de doute vidangez l'ensemble du circuit avant la remise en route.